



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

Séance du conseil à huis clos

Prenez avis qu'en raison de la pandémie de COVID-19, toutes les séances du conseil se tiendront à huis clos et ce jusqu'à nouvel ordre.

Cette exception est autorisée en vertu de l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Donné à Rawdon (Québec), ce 30 mars 2020.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE